

SEANCE PUBLIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL

LE 24 Mars 2015 à 20H00 au Foyer Rural

Tous les élus étaient présents sauf : O. CAILLAU qui donne pouvoir à P.DEBRUYNE

Yann BERNERY, Soit 17 présents et 1 pouvoir.

Secrétaire de séance : Mme B. BODDAERT

Secrétaire de Mairie : M. G.DUBOIS

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 Décembre 2014.

(Envoyé par mail le 12 mars 2015 à 14h23)

Délibérations : (15)

- | | |
|---------|--|
| 2014-89 | Compte rendu des délibérations du conseil municipal du 07 octobre 2014. |
| 2014-90 | Présentation du Conseil Municipal des enfants – Exposé de leurs demandes. |
| 2014-91 | Recours à l'emprunt. |
| 2014-92 | Virements de crédits n° 1 (Décision Modificative n° 1 – Budget Principal 2014 Chapitre 012 « charge de personnels »). |
| 2014-93 | Cotisation communale 2015 au Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre (SIECF). |
| 2014-94 | Attribution du marché d'exploitation des installations de chauffage et de distribution d'eau des bâtiments communaux. |
| 2014-95 | Travaux d'Éclairage Public – rénovation de la route des sept planètes. Appel à projets du SIECF « Maîtrise de la demande en énergie ». |
| 2014-96 | Demandes de subventions. |
| 2014-97 | Intercommunalités et Syndicats. |
| 2014-98 | Intercommunalités et Syndicats. |

- 2014-99 SIDEN – SIAN Transfert de la compétence « Défense extérieure contre l'incendie » au SIDEN SIAN.
- 2014-100 Travaux de l'éclairage Public – Rénovation de la route de Dunkerque. Appel à projets du SIECF « Maîtrise de la demande en énergie ».
- 2014-101 Nouvelles Activités périscolaires (NAP).
- 2014-102 Environnement.
- 2014-103 Questions et Informations diverses.

Comptabilité et Finances : lecture faite par Monsieur Jacques BLEJA, 1^{er} adjoint et adjoint aux finances.

Avec l'accord des élus, M. le Maire ne quitte pas la salle durant le vote.

- Compte Administratif 2014 :

Voir document en annexe.

*** Voté : 15 pour et 2 abstentions (M. VERCRUYSSSE et Mme RIZZO).**

- Compte de Gestion 2014 :

Document HELIOS provenant du percepteur qui déclare que le compte de gestion dressé par le comptable n'appelle de sa part ni observation, ni réserve.

- Affectation et Reprise du résultat :

Détermination du résultat

AU 31/12/2014

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES 688 302.17 €

DEPENSES 1 081 863.41€

-393 561.24 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

RECETTES 1 371 968.63 €

DEPENSES 1 226 714.89 €

145 253.74 €

Résultats antérieurs :

Section d'investissement	41920.25
Section de Fonctionnement	734 265.51

Résultats cumulés :

Section de fonctionnement : 145253.74 + 734265.51 =	879 519.25
Section d'Investissement : -393 561.24 + 41920.25 =	-351 640.99

Total

Restes à réaliser

Dépenses :	372 500
Recettes :	

Résultat final

A REPRENDRE AU BP 2015

Article 001 D	351640.99
Article 1068 R	724140.99
Article 002 R	

155378.26

*** Voté : 15 pour et 2 abstentions (M. VERCRUYSSSE et Mme RIZZO).**

- **Vote du taux d'imposition 2015 : les élus acceptent à l'unanimité de ne pas augmenter les impôts en 2015.**

Il est proposé de maintenir les même taux que 2014, à savoir :

TH : 13.00 – TFB : 20.87 – TFNB : 38.11 – TPU : 9.75

Le produit attendu pour 2015 est de 775 445 €

- Subventions aux associations :

Pour mémoire, en 2014, 30 535 € ont été attribués aux associations Biernoises, 2673 € ont été attribués aux associations extérieures, soit un montant global de 33 208 €

Proposition d'attribution pour les associations biernoises:

Association des parents d'élèves :

Association du Souvenir:

Basket Club Biernois :
Bierne Arts Martiaux :
Comité des Fêtes :
Dynamik Attitude :
Football Club de BIERNE :
Jardins ouvriers :
Les Bieren'aeres :
Les Doigts d'Or :
Tennis de table :
Dia Tonic :
Club de la COLME :
Feet on Fire Line Dancer's:
La Band'as cô :
Spyck Bike Club :
Bouvier club de la Flandre Maritime :

Proposition d'attribution pour les associations extérieures :

Amicale des Donneurs de Sang :
La Fraternelle:
France ADOT Flandres :
Paralysés de France :
Papillons Blancs :
ARDEVA :
USEP BERGUES:
Union Colombophile Berguoise :
Flandre Verdoyante et Fleurie :
DDEN :
Amicale du personnel CCHF :

TOTAL global attribué : 29173.00 €

- Reconduction de la politique d'accès aux sports (chèques sportifs) pour 2015.

Monsieur Jacques BLEJA, premier Adjoint, rappelle la mise en place de la politique d'accès aux sports et le franc succès obtenu auprès des familles depuis son lancement.

Aussi, il est proposé aux édiles de reconduire cette politique pour l'année 2015 en tenant compte de la conjoncture actuelle qui est celle d'une baisse importante des subventions. Il en rappelle les principes essentiels :

« L'idée consiste à attribuer à un public de moins de 18 ans, jeunes enfants et jeunes adultes, une aide financière sur présentation auprès des services administratifs de la commune de certains justificatifs (facture acquittée d'appartenance à un club sportif de la commune, copie de la carte nationale d'identité, etc... sous couvert de Monsieur l'Adjoint délégué aux sports).

Cette allocation d'une valeur nominale de 30 €uros serait accordée sans cumul, c'est-à-dire, un seul coupon par enfant pour une seule activité sportive par année.

Remarques de M. VERCRUYSSSE et de Mme RIZZO : dès 2015, adapter l'octroi du chèque sportif au quotient familial. M. VERCRUYSSSE et Mme RIZZO votent **contre** cette décision, Mme SENICOURT s'abstient.

Les associations communales concernées sont énumérées et l'on dénombre pour 2015 un public concerné de l'ordre de 150 personnes, ce qui représente au maximum une enveloppe financière de 4500 €. Il est proposé au conseil de poursuivre cette action.

- Budget 2015 : (document de synthèse)

1) Détermination de la capacité d'autofinancement pour la mandature

Pour 2015, notre capacité de financement nette tomberait à environ **78 000 €** après déduction de l'échéance du prêt salle multi-activités. Il faut tenir compte également de la baisse de la DGF de **24 000 €**, et des frais engendrés par la nouvelle salle multi-activités : en personnel pour le nettoyage (**8 000 €** avec les charges), puis en fonctionnement (chauffage+ éclairage +assurance et abonnements estimation à

20 000 €).

Les charges de personnel vont également continuer à augmenter avec la prise en compte sur toute l'année des Nouvelles Activités Périscolaires.

Donc l'année 2015 aura valeur de test pour estimer réellement tous ces coûts supplémentaires.

Tout ceci incite à la prudence et à prévoir un fonds de réserve conséquent.

Si nous ne faisons rien, notre capacité d'autofinancement risque de disparaître rapidement et nous ne pourrons plus investir.

2) Détermination des économies à réaliser pour 2015

Deux choix s'offrent à nous :

- **augmentation des impôts** (peu envisageable politiquement en ces temps de crise) : **Cette hypothèse n'a pas été retenue par la commission**

- **économies de fonctionnement à réaliser** (solution plus réaliste) :

C'est celle qui sera proposée au conseil municipal.

Sur l'exercice 2014, certaines économies ont été réalisées :

- Achats de prestations de services : **17 000 €**

-Energie et électricité : **8 000 €**

- Combustibles : **7 000 €**

- Carburant : **2 600 €**

Pistes envisageables pour baisser les dépenses de fonctionnement:

1) **Baisse des subventions** : montant global diminué **de 10%**

Montant 2014 des subventions : **40 000 €**

Montant 2015 envisageable : **30 000€ + 3 800 € de chèques sportifs**

Economie de 6200 €

Proposition qui sera présentée à l'équipe : baisse globale de 10% sur les subventions, chèque sportif maintenu pour 2015 mais baisse du montant à 30 € au lieu de 50 €.

2) **Suspension envisagée de la classe de neige .**

Sujet pas d'actualité car non prévu au budget 2015. Dossier à revoir en 2016.

3) Baisse de 10% des indemnités des élus (pour montrer l'exemple)

Economie de 6 000 € par an.

*** 7 votes pour, 1 contre.**

Ces trois mesures nous permettraient de compenser la baisse des dotations de l'état pour 2015 (Elle doublera en 2016 et triplera en 2017 pour se stabiliser autour de **75 000 €**) :

Economie estimée : 6 200 €+8 000 €+ 6 000 € = 20 200 €

Des économies importantes peuvent être réalisées en mutualisant (contrat gaz et achat d'énergie avec le SIECF). Il faudra baisser, à l'avenir, les charges de personnel qui pèsent lourdement sur nos dépenses de fonctionnement (à partir de 2016). L'investissement dans le renouvellement de l'éclairage public permettra également de faire de substantielles économies d'électricité.

Jacques propose de travailler avec M. Dubois pour rechercher toutes les économies réalisables à partir de 2015 sur les dépenses de fonctionnement. Un bilan sera présenté en fin d'année.

4) Détermination du fonds de réserve pour 2015

Notre capacité d'investissement pour 2015 s'élève à 296 597 €. Je propose en accord avec Gérard de garder par prudence **90 857 €** sur un fonds de réserve.

C'est ce montant qui sera proposé à l'équipe.

Le montant à investir pour 2015 serait de **205 740 €**.

5) Choix des investissements pour 2015

Nous allons travailler à partir du tableau de programmation des investissements pour la période 2015/2019. Il a été mis à jour suite aux remarques lors de la dernière réunion. Il est incomplet car nous n'indiquerons désormais que des chiffres réels après demande de devis ou étude de marchés.

Éléments nouveaux :

Subvention du FDAN acquise (environ 33 000 €) donc nous reprenons l'étude. J'ai intégré un montant de 33 000 € de dépenses pour terminer l'étude.

Enfouissement route des 7 planètes BT et réseau télécom : dossier repris en main par le SIECF, le montant de la dépense 23 000 € sera remboursé sur 5 ans. Il faut ajouter à ce dossier le remplacement des candélabres pour un montant de 14 000 €.

Rénovation de l'éclairage public SEDAF

Archivage mairie : une obligation 12 000 € (dépense répartie sur 3 ans) **A revoir**

Démontage des préfabriqués

Remise en état du presbytère (problèmes d'infiltrations) : 5000 € à faire cette année

Les dépenses incontournables pour 2015 :

Salle multi-activités : matériel, mobilier, vidéo protection, portail, = total : **58 890 €**

Rénovation du sol de la salle polyvalente : **33 000 €** (Une étude de marchés doit être menée par Bruno et M. Dubois) – Devis qui doit être accepté par le Conseil Municipal.

Provision pour l'enfouissement route des 7 planètes : **4 600 €**

Remarque : M. Pascal DEBRUYNE désapprouve le projet d'enfouissement route des 7 planètes .

Réponse de M. le Maire : projet inscrit en 2013, aucune réponse à ce jour du SIECF.

Etude FDAN : **10 000 €**

Archivage mairie : **6 000 €**

Remarque : M. VERCRUYSSSE dit que le coût est trop élevé.

Réponse de M. le Maire : dossier qui n'avance pas auprès des Archives Départementales du Nord. Renoncer au contrat du centre de gestion ? embaucher un CAE ? A étudier.

Busage wateringues : **15 000 €**

Presbytère (**Sacristie**): **5 000 €**

Remplacement lave-vaisselle et sèche-linge : 4750 €+ 500 €= **5250 €**

Montant global : 137 740 €

Voici les autres propositions qui seront présentées à l'équipe pour 2015 : (Tableau des investissements 2015/2019 sur un autre fichier)

- **Remplacement des gamelles sur éclairage public route de Dunkerque :**

17 000 € car 12 000 € de subventions SIECF (40%)

- **Provision de 10 000 € pour l'aménagement des ateliers municipaux.**

- **Provision de 10 000 € sur la mise aux normes du restaurant scolaire, l'isolation du foyer rural et l'aménagement du grenier.**

- **FDAN : coût de 40000 EUROS, il reste la somme de 20000 euros à verser. Subvention du Conseil Gal du Nord : 33000 euros.**

*** Vote : 16 pour et 1 abstention (M. P.DEBRUYNE).**

- **Ressources humaines**

- **Création d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (30heures) :**

Madame Cathy DOERE est employée en contrat depuis le 01 janvier 2009. Le surcroit d'activité nécessite de confirmer son poste. Proposition de nommée madame DOERE à compter du 1er avril 2015 dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux dans le grade d'adjoint technique de 2ème classe stagiaire au 1er échelon de l'échelle 3, I.B., à temps non complet à raison de 30 / 35èmes.

OUI à l'unanimité.

- **Recrutement de personnels temporaires ALSH de Pâques :**

39 enfants sont inscrits pour ALSH de Pâques qui se déroulera du 27 avril au 07 mai 2015 - 11 ont moins de 6 ans et 28 ont 6 ans et plus. 4 animateurs doivent venir compléter l'effectif communal (Dorothee, Marie-Lucile et Marion). Le choix des animateurs supplémentaires est en fonction de leurs compétences et des stages pratiques BAFA en cours.

- **Fixation des rémunérations des animateurs ALSH suivant la grille indiciaire**

Animateur Diplômé : Indice brut 388 – Indice majoré 355

Animateur non diplômé : Indice brut 330 – Indice majoré 316

Urbanisme et Environnement

- Révision du Plan Local d'Urbanisme :

Les terrains situés face à la petite ZAC2 du Bierendyck (usine BILLET et le hangar de Mr Francis DUYCK) pourraient être classés en zone économique. Sujet déjà évoqué lors du CM du 31 01 2012. Ce dossier est en cours depuis plusieurs années. Les derniers échanges ont eu lieu en novembre 2012. Pour changer d'affectation du terrain actuel, il est nécessaire de réviser le PLU.

IMPORTANT : révision à faire **avant 2016**, impossible après cette date.

- Enquête Publique : Etude d'aménagement de SOCX :

Réception en Mairie le 18 janvier d'un exemplaire de l'étude d'aménagement de SOCX avec extension sur les Communes de Bissezeele, Quaedypre, Bierne et Crochte.

Dossier comprenant deux parties :

- L'état initial du contexte agricole, foncier et environnemental,
- Les propositions d'aménagement foncier

Document doit pouvoir être consulté en Mairie par les administrés et en particulier par les propriétaires et agriculteurs concernés.

- Enquête Publique : Construction du collège de BERGUES :

Un arrêté Préfectoral en date du 21 janvier 2015 soumet aux formalités d'enquêtes publiques conjointes utilité publique, mise en compatibilité des documents d'urbanisme et parcellaire) le projet présenté par le Conseil Général du Nord de relocalisation du Collège Cobergher à Bergues.

Ces enquêtes se dérouleront du lundi 30 mars 2015 au lundi 4 mai 2015 inclus ;

Monsieur Gillio Patrice est désigné en qualité de commissaire enquêteur titulaire.

Il tiendra une permanence en Mairie de Bierne le Mercredi 8 avril 2015 de 14 h à 17 heures.

- Enquête Publique : Drainage agricole :

Arrêté Préfectoral du 31/12/2014 ordonnant l'ouverture d'une enquête publique départementale dans la Commune du 23 mars au 24 avril 2015. Cette enquête porte sur la demande présentée par monsieur le Président de l'association Syndicale de Drainage agricole de Spycker afin d'obtenir l'autorisation au titre de la Loi sur l'Eau portant sur le drainage agricole Programme 2011-2012 (bassin versant du canal de Bergues).

Intercommunalité et Syndicats

- Transfert de la compétence **Autorisation du Droit des Sols (ADS)** à la CCHF :

A partir du 1^{er} juillet 2015, le service instructeur des permis de construire de la DDTM est transféré à l'EPCI

Vu la délibération du conseil communautaire de la CCHF n° 14-186 en date du 9 décembre 2014 portant sur la création d'un service « Application du Droit du Sol » au sein de la CCHF,

Compte tenu de la nécessité d'assurer l'instruction des autorisations d'urbanisme de la commune à compter du 1er juillet 2015, il est proposé au conseil municipal après avoir pris connaissance du projet de création de service « Application du Droit du Sol » ou « ADS » de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre et du projet de convention entre la commune et la CCHF d'adhérer au service ADS de la CCHF et autorise la signature par monsieur le Maire de la convention afférente à ce service.

- Transfert des compétences assainissement de la CCHF au SIDEN-SIAN :

Conformément aux statuts du SIDEN-SIAN modifiés par arrêté interdépartemental en date du 12 Mai 2014, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre adhère au SIDEN-SIAN avec transfert des compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Gestion des Eaux Pluviales Urbaines sur le territoire des communes de BERGUES, BIERNE, BISSEZEELE, CROCHTE, ERINGHEM, HOYMILLE, PITGAM, QUAEDYPRE, SOCX, STEENE, WEST-CAPPEL et WYLDER et de la compétence Assainissement Collectif sur le territoire de la commune d'UXEM,

Par délibération en date du 8 Juillet 2014 à ce jour en vigueur et rendue exécutoire, le Conseil de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre a décidé de ne pas restituer à ses communes membres les compétences Assainissement Collectif, Assainissement Non Collectif et Eaux Pluviales et par voie de conséquence, d'exercer sur tout son territoire, dès le rendu exécutoire de cette délibération, les compétences « Assainissement Collectif » et « Assainissement Non Collectif », la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » dès le 1er janvier 2015.

Dans ces conditions, conformément aux dispositions de l'article L.5214-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Communauté de Communes des Hauts de Flandre, pour les compétences Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif se substitue de plein droit au sein du SIDEN-SIAN aux communes de BOLLEZEELE, BROXEELE, ESQUELBECQ, HERZEELE, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, MERCKEGHEM, NIEURLET, VOLCKERINCKHOVE, WORMHOUT et ZEGERSCAPPEL et également, pour la compétence « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines », à compter du 1er janvier 2015, pour ces mêmes communes,

Vu la délibération de la CCHF du 9 décembre 2014 (n°14-215) décidant le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » sur l'ensemble de son périmètre, à savoir le territoire des communes de BAMBECQUE, BERGUES, BIERNE, BISSEZEELE, BOLLEZEELE, BROUCKERQUE, BROXEELE, CAPELLEBROUCK, CROCHTE, DRINCHAM, ERINGHEM, ESQUELBECQ, HERZEELE, HOLQUE, HONDSCHOOTE, HOYMILLE, KILLEM, LEDERZEELE, LEDRINGHEM, LOOBERGHE, MERCKEGHEM, MILLAM, LES MOERES, NIEURLET, OOST-CAPPEL, PITGAM, QUAEDYPRE, REXPOEDE, SAINT-MOMELIN, SAINT-PIERREBROUCK, SOCX, STEENE, UXEM, VOLCKERINCKHOVE, WARHEM, WATTEN, WEST-CAPPEL, WORMHOUT, WULVERDINGHE, WYLDER et ZEGERSCAPPEL, et ceci à compter du 1er juillet 2015.

Il est demandé au conseil de valider ce transfert de compétences : **Voté à l'unanimité.**

- Convention d'organisation temporaire de maîtrise d'ouvrage au SIECF (enfouissement des réseaux BT et Télécom route des sept planètes) :

Objet : Accord de principe

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a sollicité le SIECF pour la réalisation de travaux d'enfouissement rue des 7 planètes.

Ces travaux d'enfouissement entrent dans le cadre de l'article 8 du contrat de concession signé entre le SIECF et ERDF. La maîtrise d'ouvrage est assurée par ERDF.

Monsieur le Maire rappelle que les aménagements en matière de voirie, d'éclairage public, de réseaux télécommunication, de fibre optique et de câble sont à la charge de la Commune et/ ou de la Communauté de Communes.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le SIECF a donné un accord pour la réalisation de ces travaux d'effacement et/ ou d'enfouissement des réseaux électriques.

L'opération de dissimulation des réseaux de distribution publique d'électricité et l'opération d'effacement et/ou d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et des réseaux de télécommunications concernent donc deux maîtres d'ouvrages :

- le SIECF pour les travaux sur le réseau de distribution d'électricité ;
- la collectivité (Commune ou Communauté de Communes) pour les travaux d'éclairage public et les travaux concernant les réseaux de télécommunications.

L'ordonnance n°2004-566 du 17 juin 2004 a ajouté à l'article 2 de la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise privée, dite loi MOP, la disposition suivante :

« Lorsque la réalisation, la réutilisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération ».

Le SIECF a dans ses statuts la possibilité d'exercer la coordination des travaux de dissimulation des réseaux (article 5.4).

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de donner un accord de principe pour confier de manière temporaire la maîtrise d'ouvrage au SIECF pour la réalisation des travaux d'effacement et d'enfouissement des réseaux d'éclairage public et de télécommunication.

(Pour mémoire, nous avons pris une délibération en décembre 2013, suite à la validation du projet par le SIECF.) : **OUI** à l'unanimité.

- Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'énergie, de fourniture et de service en matière d'efficacité énergétique :

La loi n°2010-1488 du 7 décembre 2010 portant sur la nouvelle organisation du marché de l'électricité, dite loi NOME prévoit la fin des Tarifs Réglementés de Vente d'Electricité, pour les sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, au 31 décembre 2015. Ainsi, ces contrats de fourniture d'électricité, passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, devront s'inscrire dans le respect des procédures imposées par le Code des Marchés Publics.

La directive européenne 2009/73/CE du Parlement européen et du Conseil de l'Union Européenne du 13 juillet 2009 concernant des règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel et abrogeant la directive 2003/55/CE a fixé les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel, et supprime notamment le monopole légal de fourniture. Ainsi, l'ensemble des contrats de fourniture de gaz naturel passés par les collectivités territoriales et leurs établissements publics, devront s'inscrire dans le respect des procédures imposées par le Code des Marchés Publics.

En outre, plusieurs collectivités du territoire ont souhaité mutualiser les achats de gaz propane et de fioul domestique.

Par délibération du 9 mars 2015, le Bureau du Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre autorise la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et services associés, au bénéfice de l'ensemble des collectivités territoriales et établissements publics du territoire.

Considérant qu'il est dans l'intérêt de la Commune d'adhérer à un groupement de commandes pour la fourniture d'énergie et de services associés, et que le Syndicat Intercommunal d'Énergie des Communes de Flandre assurera le rôle de coordonnateur de ce groupement de commandes, il est demandé au conseil d'approuver l'acte constitutif du groupement de commandes et d'autoriser Monsieur le Maire de la Commune à signer la Convention de groupement de commandes : **OUI à l'unanimité pour l'adhésion au groupement de commandes**. (ce qui engendrerait environ 40 % d'économie sur les frais d'énergie).

Questions et informations diverses :

Remplacement d'un administrateur du CCAS : Départ de Mr Bruno FOULON

M. Jacques BLEJA se propose de remplacer M. FOULON : **OUI** à l'unanimité.

FDAN : 40000 euros subventionnés à 80% par le Conseil Gal du Nord.

Permanence lors des élections du dimanche 29 mars 2015.

Agenda d'aménagement de mise aux normes des bâtiments publics - IOP et ERP : installations ouvertes au public. Faire l'inventaire des bâtiments publics avant le 27.09.2015, il faudra en attester l'accessibilité. Le coût des travaux afférents à cette mise aux normes paraîtra dans les budgets futurs.

PRS : 2 mois pour consulter, à étudier et à revoir.

Recueil du SDIS.

SPA : compétence de la CCHF.

Adhésion des Moères à la CUD, il faut que les communes de la CCHF acceptent à raison de 2/3.

Collecte de sang : 64 poches.

Lettre du Bouvier club : souhaite trouver un terrain sur Bierne, Bois Seize (à étudier). Validation au prochain conseil.

Tour de table

M. DEBRUYNE : où en est la subvention busage ? Refaire l'inventaire demandé par la CCHF de l'état des trottoirs et des routes. Qu'en est-il du relevé BPH ?

M. FOULON : prévoir béquille d'accès pour la porte de sortie dans la salle multi-activités.

M. VERCRUYSSSE réitère sa remarque à savoir qu'il n'y a pas de ligne budgétaire pour la piscine. Trop de coupures d'électricité, il faut y remédier.

Mme RIZZO fait part de ses craintes concernant un parking végétalisé à l'entrée du village, rue des fleurs et de sa désapprobation quant à la rétrocession trop rapide du lotissement Fleur des Champs.

Prévoir prochaine réunion de conseil dans la nouvelle salle.

Fin de séance : 22 heures 30.